

Date de convocation : 22/01/2025	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--	--

Le vingt-sept janvier deux mil vingt-cinq à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Fanny MOURIER, Jean Pierre NOUVET, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (18).

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Catherine MARCON (pouvoir à Pierre DUREIUX), Emeline MOUNIER (pouvoir à Isabelle MEYNET), Thierry SABOT (4).

Absente : Colette MORIN (1).

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Fonds de concours 2022-2024 – acompte 2

DCM 20250127-6

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n° DC/2021-07-05/04 approuvant la mise en œuvre d'un fonds de concours sur la période 2022-2024.

Il explique que la Communauté de Communes HPV accompagne financièrement les Communes dans leurs travaux d'investissement :

- De « voiries » hors des centres-bourgs dans le cadre du développement de la qualité des voiries du territoire.
Le montant est fixé à 30 % de l'autofinancement.
Montant pour DUNIERES : 104 600 € TTC.
- Au niveau de « l'attractivité » dans les centres bourgs dans le cadre du développement des services et équipements proposés aux administrés.
Le montant est fixé à 50 % de l'autofinancement.
Montant pour DUNIERES : 764 175 € TTC

Monsieur Le Maire communique le détail de l'acompte :

AR Préfecture

043-214300873-20250127-DCM20250127_6-DE
Reçu le 17/02/2025

FONDS DE CONCOURS VOIRIE

La Commune de Dunières a présenté au HPVc des factures relevant du fonds de concours « Voirie » :

2^{ème} acompte « VOIRIE » : opérations non subventionnées

- Nature des travaux : travaux de voiries hors bourg
Objectifs : réhabilitation voirie
Montant des travaux : 115 155.51 € HT
Aucune subvention
Montant du fonds de concours à solliciter (30%) : 34 546.65 €

FONDS DE CONCOURS ATTRACTIVITE

La Commune de Dunières a présenté au HPVc des factures relevant du fonds de concours « attractivité »

2^{ème} acompte « ATTRACTIVITE » : opérations non subventionnées

- Nature des travaux : Démolitions maisons Jardy / Blachon - Acquisition parcelles OPAC – Renouvellement EP – Rénovation local les Cèdres - Mobilité douce Aménagement paysagers
Objectifs : Attractivité
Montant des travaux : 352 930.14 € HT
Pas de subventions
Montant du fonds de concours à solliciter (50%) : 176 465.07 €

2^{ème} acompte « ATTRACTIVITE » : opérations subventionnées

- Nature des travaux : Aménagement parking Jardy
Objectifs : Attractivité
Montant des travaux présentés : 31 142.78 € HT
Subventions de l'opération totale : 9 224.41 €
Montant du fonds de concours à solliciter (50 % de l'autofinancement) =
 $(31\,142.78 - 9\,224.41) / 2 = 10\,959.19\,€$
- Nature des travaux : Aménagement Rue de Bellevue
Objectifs : Attractivité
Montant des travaux présentés : 589 884.77 € HT
Subventions de l'opération totale : 170 121.19 €
Montant du fonds de concours à solliciter (50 % de l'autofinancement) =
 $(589\,884.77 - 170\,121.19) / 2 = 209\,881.79\,€$
- Nature des travaux : Bobine Créative
Objectifs : Attractivité
Montant des travaux présentés : 904 407.27 € HT
Subventions de l'opération totale : 556 667.53 € sur un montant total de l'opération, soit 61.55 % de subvention (taux max subventionnable : 70 %)
Montant du fonds de concours à solliciter (70 % - 61.55 % = 8.45 % de l'autofinancement) = $903\,720.9 \times 8.45\% = 76\,364.42\,€$

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AR Sollicite l'attribution d'un fonds de concours 2022-2024 acompte 2 par la
Communauté de Communes HPV pour un montant de 508 217.12 €

043-214300873-20250127-DCM20250127_6-DE
Reçu le 17/02/2025

- Charge Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des démarches nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



Le Secrétaire de séance,
Cédric BROUSSARD

AR Prefecture

043-214300873-20250127-DCM20250127_6-DE
Reçu le 17/02/2025